

- b. L'individu est en
- c. L'individu ne retrouve pas de cohérence entre ses décisions.
- d. On sent que l'individu se trouve dans des situations contradictoires.

11. L'empathie signifie :

- a. Le fait d'être sympathique avec autrui
- b. Le fait d'être antipathique avec autrui
- c. Le fait de comprendre parfaitement autrui
- d. Le fait de ne pas comprendre du tout autrui

12. Dans le processus de recrutement, la prospection interne consiste à :

- a. Chercher des cadres à l'extérieur de l'entreprise
- b. Chercher des prospects susceptibles de vendre les produits de l'entreprise
- c. Cherche du personnel qualifié parmi les salariés pour occuper un poste au sein de l'entreprise
- d. Recruter du personnel extra pour des missions ponctuelles

13. L'intégration du personnel consiste à :

- a. S'assurer que les employés sont payés à la fin du mois
- b. S'assurer que les nouvelles recrues sont bien intégrées dans l'entreprise
- c. Organiser une cérémonie de départ d'un salarié
- d. Intégrer les anciens salariés dans leurs fonctions respectives

14. Le contrat à temps partiel est signé entre l'entreprise et une personne :

- a. Lorsque cette personne salariée de l'entreprise veut réaliser des heures supplémentaires
- b. Lorsque cette personne souhaite avoir une source de revenu pour subvenir à ses besoins
- c. Lorsque cette personne désire travailler bénévolement
- d. Lorsque l'entreprise a besoin de la main d'œuvre supplémentaire à plein temps.

15. Le règlement intérieur de l'entreprise doit :

- a. Etre validé par l'inspection du travail
- b. Etre rédigé en trois langues étrangères
- c. Etre dans un endroit loin du lieu de travail des salariés

1. Déterminer la population étudiée ?
2. Identifier le caractère étudié ? Préciser sa nature ?
3. Calculer le salaire mensuel moyen ?
4. Calculer et interpréter l'écart-type ?
5. Calculer et interpréter la médiane ?
6. Apprécier la concentration de cette distribution ?

Exercice n°2 :

La société ELECTRA est une SARL créée le 01/06/2008.
Monsieur HASSAN est un salarié qui a été embauché en tant qu'agent commercial par la société ELECTRA depuis sa création à un salaire mensuel contractuel de 10 000 Dirhams.
Le bulletin de paie du mois de Mai 2012, établi le 26/05/2012 de Monsieur HASSAN comporte un salaire brut de 12 000 dirhams ; ainsi que les retenues sur salaire suivantes :

- Cotisations à la CNSS : 260
- Cotisations AMO..... : 150
- Impôt sur le revenu : 270
- Avance sur salaire : 1 000

Les cotisations sociales à la charge de la société ELECTRA sont les suivantes :

- Cotisations pour prestations familiales CNSS ... : 500
- Cotisations pour prestations sociales CNSS... : 520
- Cotisations AMO..... : 265
- Taxe de formation professionnelle : 120

1. Déterminer le salaire net à payer au salarié HASSAN au titre du mois de Mai 2012 ?
2. Calculer la part salariale des cotisations sociales au titre du mois de Mai 2012 ?
3. Calculer la part patronale des cotisations sociales au titre du mois de Mai 2012 ?
4. Passer au journal de la société ELECTRA les écritures comptables suivantes :
 - 4.1. L'écriture relative à l'avance versée en espèces le 18/05/2012.
 - 4.2. L'opération du 26/05/2012 relative à la paie.
 - 4.3. Le règlement de la rémunération due à la fin du mois de mai par chèque bancaire.
 - 4.4. Le règlement des différentes cotisations aux organismes sociaux le 09 juin 2012 par virement bancaire.



UNIVERSITE SULTAN MOULAY SLIMANE
FACULTE POLYDISCIPLINAIRE BENI-MELLAL
CONCOURS D'ACCES A LA LICENCE PROFESSIONNELLE
« GESTION DES RESSOURCES HUMAINES »
PROMOTION: 2015/2016

TEST ECRIT

DUREE : 2

N.B : *Documents non autorisés*

Le soin et la présentation des copies seront pris en considération

Partie I :

I- Recopiez la ou les bonnes réponses ?

1. Parmi les indicateurs d'un tableau de bord social, on retrouve :
 - a. Le taux d'absentéisme du personnel
 - b. Le nombre d'heures de formation durant une période
 - c. La superficie occupée par l'entreprise
 - d. La masse salariale
2. Relève (nt) d'un contrat de travail simple :
 - a. Le CDD
 - b. Le CDI
 - c. Le contrat de formation insertion
 - d. Le contrat de vente
3. Le contrat à temps partiel est :
 - a. Un contrat simple
 - b. Un contrat mixte
 - c. Un contrat de formation insertion
 - d. Aucune des trois propositions n'est juste
4. Le bilan social dans une entreprise est :
 - a. Un outil de dialogue social
 - b. Un outil qui permet d'identifier les dysfonctionnements de
 - c. Un indicateur efficace mesurable.
 - d. Un argument de vente aux clients
5. Le taux d'absentéisme dans une organisation est mesuré par :
 - a. La différence entre le nombre d'heures théoriques dans une p
d'heures réellement travaillées
 - b. Le rapport entre le nombre d'heures d'absence et le nombre

- c. Un contrat de formation insertion
- d. Aucune des trois propositions n'est juste

4. Le bilan social dans une entreprise est :

- a. Un outil de dialogue social
- b. Un outil qui permet d'identifier les dysfonctionnements dans une organisation
- c. Un indicateur efficace mesurable.
- d. Un argument de vente aux clients

5. Le taux d'absentéisme dans une organisation est mesuré par :

- a. La différence entre le nombre d'heures théoriques dans une période et le nombre d'heures réellement travaillées
- b. Le rapport entre le nombre d'heures d'absence et le nombre d'heures totales théoriques
- c. Le rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours théoriques
- d. Le rapport entre le nombre d'heures d'absence et le nombre de jours théoriques

6. La masse salariale moyenne est déterminée par :

- a. La somme d'argent reçu de la part des clients
- b. La somme d'argent distribuée à l'ensemble des salariés rapportée au nombre moyen des employés sur une période donnée
- c. Le rapport entre la masse salariale et l'effectif moyen sur une période donnée
- d. Le rapport entre la masse salariale et le nombre de jours travaillés sur une période donnée

7. La durée légale de travail hebdomadaire au Maroc est de :
- 48 heures
 - 44 heures
 - 40 heures
 - 35 heures
8. La TFP signifie :
- La Taxe sur la Formation Professionnelle
 - La Tarification Forfaitaire Publique
 - La Taxe Forfaitaire Parentale
 - La Tarification Forfaitaire Privée
9. Un conflit social désigne :
- La différence d'opinion entre deux salariés.
 - L'opposition d'intérêts entre le patronat et les centrales syndicales.
 - La discordance d'opinions au sein d'une même centrale syndicale.
 - La cohérence de points de vue des chefs d'entreprises
10. On parle du conflit interpersonnel lorsque :
- L'individu n'arrive pas à se mettre d'accord avec ses collègues
 - L'individu est en parfaite concertation avec ses collègues
 - L'individu ne retrouve pas de cohérence entre ses décisions.
 - On sent que l'individu se trouve dans des situations contradictoires.
11. L'empathie signifie :
- Le fait d'être sympathique avec autrui
 - Le fait d'être antipathique avec autrui
 - Le fait de comprendre parfaitement autrui